

AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES
2013-2016

2^{ème} TROPHEE MICHEL BOTHUON

Dates complètes : 19 Avril 2015 – Lieu : Brest
Grade :5B



**BANQUE POPULAIRE
DE L'OUEST**
www.ouest.banquepopulaire.fr



La Banque Populaire de l'Ouest, partenaire de La Société des Régates pour promouvoir la pratique de la voile

La Société des Régates - Maison du Nautisme - Port de Plaisance du Moulin Blanc - 29200 BREST
02.98.02.53.36 - team@srbrest.com - www.srbrest.com

 **Retrouvez nous sur Facebook à la page SRBrest!**

Devenons partenaires..

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la **FF Voile**, les bateaux **peuvent** être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte : A TOUS LES BATEAUX **HN –OSIRIS c'est-à-dire**
LES CLASSES : A – B – C – D – E – F – G – L – R1 – R2 – R3 – R4

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence **FFVoile** doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence **FFVoile** valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence **FFVoile** doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : **27 Euros**

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

IL EST OBLIGATOIRE DE REALISER LES PRE-INSCRIPTIONS PAR INTERNET AVANT LE SAMDI 17 AVRIL (gci-brest.chez-alice fr) LE FORMULAIRE EST EN LIGNE

5.2 Jauge et contrôles : **Sans Objet**

5.3 Jour de course :

<i>Date</i>	<i>Heure du 1^{er} signal d'avertissement</i>
19/4/2015	11h00

5.4 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après **15h00.**

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

**Les IC & Annexes seront disponibles LE 16 AVRIL dans les locaux de la S.R.B
Entre 18 & 19h30
APRES CONFIRMATIONS DES INSCRIPTIONS**

7. LES PARCOURS

7.1 **Les parcours seront de type COTIER**

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE (

8. CLASSEMENT

**1 à 2 COURSES SONT PREVUES (COTIER)
1 course doit être Courue pour valider .l'Epreuve**

11. COMMUNICATION RADIO V.H.F 15

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

**Les résultats seront proclamés, dans les locaux de la S.R.B
ENTRE 18h30 et 20h00**

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES TRES IMPORTANTE

**Suite aux difficultés rémanentes rencontrées par les responsables pour créer les régates (Préinscriptions au dernier moment, pas de préinscription et même déclaration au Bateau Comité !..) Il a été décidé à l'unanimité des représentants des Clubs à l'AG du G.C.I de rendre la préinscription OBLIGATOIRE avant le Mercredi soir pour les courses du samedi et jeudi soir pour les courses du Dimanche .A défaut, une majoration de 5€ sera exigée .Il est possible que le skipper ne soit pas en mesure de nommer tout son équipage L'ESSENTIEL POUR LA CREATION DE LA REGATE ETANT LA PRECISION CONCERNANT LE BATEAU AVEC SA CARTE HN HOSIRIS VALIDE , ET LUI-MEME .
L'équipage pourra être complète lors de l'inscription.
LA LICENCE EST OBLIGATOIRE ;**